

nant par sa nomination le seul administrateur du diocèse. Mais ils ne connaissaient pas tous les secrets du droit canonique, non plus que certains prêtres du diocèse qui profitèrent de la vacance du siège pour demander des lettres de curés fixes, n'ayant été jusqu'alors que des missionnaires ou des desservants. C'est ainsi que MM. D'Aillebout, Soupiran, Martel et Dufrost de Lagemerais s'adressent "à MM. les Doyen, Dignités, Chanoines du Chapitre de Québec" pour obtenir les cures de Repentigny, du Château-Richer, de St-Laurent I. O., et de la Ste-Famille. On voit ensuite les principaux paroissiens de Boucherville demandant au Chapitre d'y fixer M. Marchand. Le titre de curé de la Prairie de la Madeleine est également sollicité, en faveur de M. de Lignery par "le Père Charles Mesaiger, tenant la place du Révérend Père St-Pé, absent, supérieur de toutes les missions de la compagnie de Jésus en Canada, Recteur du Collège de Québec et seigneur de la Prairie de la Madeleine."

Que vont faire les chanoines? — Il semble qu'instruits par l'expérience et par les difficultés survenues dans les mêmes circonstances et après la mort de M^{sr} de St-Valier, ils vont s'abstenir de fixer des curés et attendre patiemment l'arrivée d'un nouvel évêque. Ne se rappelleront-ils pas le peu de succès qu'avait eu le Chapitre, en 1728, lorsqu'il nommait des curés soi-disant inamovibles dans six paroisses, lesquels furent ensuite forcés par M^{sr} Dosquet de remettre leurs lettres de nomination? Quoi qu'il en soit, les chanoines refusèrent de prêter l'oreille aux leçons du passé et, ne voulant point renoncer à ce qu'ils croyaient être leurs privilèges et leurs droits, ils s'empressèrent de fixer des curés à Château-Richer, St-Pierre ⁽¹⁾, St-Laurent, la Ste-

(1) Le curé de St-Pierre était M. D'Esglis, futur évêque de Québec, et le neveu de M. de Lotbinière, doyen du Chapitre.